

Barème au 1er Janvier 2022

HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Fourchette de prix (Prix T.T.C)	honoraires TTC
de 0 à 29 999 €	3 600,00 €
de 30 000 € à 49 999 €	5 000,00 €
de 50 000 € à 69 999 €	7 000,00 €
de 70 000 € à 99 999 €	8 000,00 €
de 100 000 € à 139 999 €	9 000,00 €
de 140 000 € à 199 999 €	11 000,00 €
de 200 000 € à 249 999 €	13 000,00 €
de 250 000 € à 299 999 €	14 000,00 €
de 300 000 € à 349 999 €	15 000,00 €
de 350 000 € à 399 999 €	16 000,00 €
au delà de 400 000 €	5,00%

Le taux de T.V.A en vigueur est de 20%

Les prix affichés s'entendent honoraires inclus

Pour tout litige afférent à l'exécution du mandat , le mandant, s'il est un «consommateur» au sens de l'article liminaire du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur de la consommation, soit par voie électronique à www.anm-conso.com, soit par courrier postal à l'attention de l'ANM Conso, 62 rue Tiquetonne, 75002 Paris.

LOCATION BAUX D'HABITATION ET IMMEUBLE DIVERS

(baux issus de la loi du 06/07/1989, meublé ou issus du code civil sans régime particulier)

Prestations de Visite, Rédaction de bail et état des lieux ***

13 € par m2 Habitable

Honoraires de négociation, rédaction de bail, état des lieux

Un mois de loyer hors charges + 80 € *

Rédaction de bail

20 € par m2 habitable

A la charge exclusive du locataire. *

A la charge exclusive du propriétaire *

partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire. *

CONSEIL EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Honoraires de location locaux commerciaux 30% du loyer annuel net hors taxes	A la charge du locataire
Honoraires de location Bureaux et entrepôts 30% du loyer annuel net hors taxes	partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire. *
Rédaction d'un bail initial ou d'un renouvellement de bail commercial 15% du loyer annuel net hors taxes	A la charge du locataire
Rédaction d'un transfert ou avenant au bail 7.5% du loyer annuel net hors taxes	A la charge du locataire
Honoraires sur négociation amiable de renouvellement de bail commercial 50% de l'augmentation de loyer annuel obtenu hors taxes	A la charge du bailleur
Honoraires de conseil au preneur sur renouvellement amiable de bail commercial Au forfait	A la charge du locataire

GESTION LOCATIVE

Gestion courante	
Immeuble à usage d'habitation	6.00 %
Emplacement de stationnement	9.60 %
Immeuble à usage commercial	6.00 %
Assurances pour les bailleurs **	
Formule "plus" (Loyers impayés, détériorations immobilières, protection juridique)	2.50 % *
Formule "sérinité" (Vacances locatives)	2.00 % *

* (Dans ces tarifs est comprise la TVA au taux actuel de 20,00 %)

** Prestation ne pouvant être fourni indépendamment d'un mandat de gestion courante

*** A l'exception des emplacements de stationnement = forfait égal à 200€ TTC